Centre Technique des Industries
du Bois et de l'Ameublement

MARCHE CTIBA - 1/2012

Cahier des prescriptions spéciales

Fourniture, livraison, installation et mise en marche d'équipements de laboratoires du CTIBA

En cinq lots

Présentation du CTIBA

- Le Centre Technique des Industries du Bois et de l'Ameublement, association à but non lucratif, est un centre technique industriel au service des entreprises du bois et de l'ameublement. Créé en 2005, suite à une coopération tripartite entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de mise à niveau de l'économie , la Communauté Européenne (Projet MEDA II) et les professionnels, le CTIBA est un outil au service des entreprises des secteurs bois et ameublement, œuvrant aussi bien dans les domaines de la recherche et du développement que dans ceux de l'information, de l'assistance technique, de la formation, de la normalisation et de la certification

Activités du CTIBA :

- Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises :
  - Assistance technique.
  - Expertises.
  - Essais.
  - Certification.
  - Formation.
- Aider la profession à renforcer sa compétitivité:
  - Normalisation.
  - Qualité.
  - Technologie.
- Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique :
  - Recherche et développement.
  - Veille technologique.
  - Documentation.
  - Normalisation.
- Organiser des manifestations techniques et professionnelles
  - Visite de salons professionnels.

CHAPITRE PREMIER : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements et matériel d'essais destinés aux laboratoires du CTIBA sis au Complexe des Centres Techniques – Sidi Maârouf – 20270 - Casablanca.

Article 2 : Consistance des fournitures

Les fournitures sont livrées au titre du présent marché concernent les équipements de mesure du dégagement formaldéhyde dans les panneaux à base de bois suivant la méthode d'analyse de gaz (EN 717-2), le tour de refroidissement pour l'appareil de choc thermique, l'acquisition d'une machine de traction, l'acquisition des équipements pour les essais de l'allumabilité des matelas et l'acquisition des capteurs de déplacement.

Article 3 : documents constitutifs du marché

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
3. Le bordereau des prix - détail estimatif.

Article 4 : Nombre de lots et mode d'attribution

Le présent appel d'offre est divisé en trois lots :

Lot 1 : Matériel pour les analyses de formaldéhyde

Lot 2 : Tour de refroidissement de l'appareil de choc thermique

Lot 3 : Acquisition d'une machine de traction

Lot 4 : Acquisition des équipements pour les essais de l'allumabilité des matelas

Lot 5 : Capteurs de déplacement

L'attribution sera prononcée par lot

Article 5 : Validité et date de notification de l'approbation du Marché

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement de livraison des fournitures. Cette approbation sera notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Article 6 : Election du domicile du fournisseur

Toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du fournisseur sis : .....
.....

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

Article 6 : Sous-traitance

Si le fournisseur envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit requérir l'accord préalable du maître d'ouvrage auquel il est notifié la nature des fournitures à sous traiter, la raison ou la dénomination sociale, l'adresse et l'identité des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50 %) du montant de chaque lot du marché.

Article 7 : Date d'achèvement

Le fournisseur devra livrer les fournitures désignées en objet dans un délai de deux (3) mois (au maximum).

Il prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre du CTIBA à l'attribution de chaque lot.

Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Article 8 : Nature des prix

Le présent marché est à prix mixtes.

Les fournitures du présent marché seront rémunérées en partie sur la base de prix unitaires et en partie sur la base d'un prix global.

Les prix unitaires du marché sont ceux prévus au bordereau des prix-détail estimatif annexé au présent cahier des prescriptions spéciales.

Ils rémunèrent les fournitures les concernant par application de ces prix unitaires aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les fournitures à livrer sur la base des prix globaux sont celles prévues au niveau du bordereau des prix détail estimatif annexé au présent cahier des prescriptions spéciales. Ils sont établis et calculés sur la base de la décomposition des montants globaux annexée au présent cahier des prescriptions spéciales. Chacun de ces prix globaux couvre et rémunère l'ensemble de la fourniture qui le concerne.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la réalisation des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

Article 9 : Caractère des prix

Le présent marché est passé à prix fermes. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

Article 10: Retenue de garantie

Une retenue de garantie sera prélevée sur les acomptes. Elle est égale à dix pour cent (10 %) du montant de chaque acompte.

Elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du fournisseur, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La retenue de garantie est restituée ou la caution qui la remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois mois suivant la date de la réception définitive des fournitures.

Article 11 : Assurances - Responsabilités

Le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de réalisation des fournitures, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché.

Article 12 : Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à douze (12) mois à compter de la date de la réception provisoire.

Pendant le délai de garantie, le fournisseur sera tenu, de procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas de mauvaise qualité, anomalies ou défectuosités constatées, sans pour autant que ces fournitures supplémentaires puissent donner lieu au paiement à l'exception de celles résultant de l'usure normale, d'un abus d'usage ou de dommages causés par le maître d'ouvrage.

Article 13 : Modalités et conditions de livraison

1- MODALITES DE LIVRAISON

La livraison des fournitures objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du titulaire du marché au lieu : CTIBA – Complexe des centres techniques – Sidi Maârouf – 20270 – Casablanca – Maroc.

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bulletin de livraison établi en trois d'exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison ;
2. La référence au marché;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des fournitures livrées (N° du marché, N° du lot, N° de l'article, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées, etc.).

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables (lundi au vendredi, de 9h à 17h) et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le CTIBA.

Avant toute livraison de fournitures, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins dix (10) jours au maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir pour chaque équipement,

1. L'installation et le raccordement de l'ensemble
2. La mise en service
3. Les documents de mise en marche
4. Un manuel d'utilisation en français.
5. Les documents de maintenance.
6. La liste des pièces de rechanges.
7. La liste des consommables.
8. Le certificat de garantie.
9. Les certificats d'étalonnage ou de vérification établi par un laboratoire accrédité ISO 17025

Ces documents doivent être rédigés en langue arabe ou française.

2- CONDITIONS DE LIVRAISON

La livraison des fournitures se déroulera sur les lieux du CTIBA – Complexe des centres techniques – Sidi Maârouf – 20270 – Casablanca – Maroc.

Elle est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et du fournisseur.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les fournitures indiquées dans le marché ou entre les échantillons et prospectus déposés et celles effectivement livrées, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la

correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des fournitures non-conformes.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction des fournitures jugées non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des fournitures refusées, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Article 14 : Justification des capacités et des qualités

Chaque soumissionnaire est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique

Le dossier administratif comprend :

- Statut ;
- Attestation fiscale ;
- Attestation délivrée par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Certification d'immatriculation au registre de commerce ;
- Déclaration sur l'honneur ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire
- Le formulaire de soumission dûment rempli et cacheté
- Le présent CPS dûment paraphé, complété par le cachet du soumissionnaire, et portant de façon apparente sur la dernière page la mention " Lu et Approuvé "

Le dossier technique comprend :

- Une note indiquant les moyens humains et technique du soumissionnaire
- Les attestations délivrées et cachetés par les maitres d'ouvrage pour des offres similaires à celles objet du présent appel d'offres, réalisées durant les cinq (5) dernières années.
- Les certificats dont dispose le soumissionnaire en matière de qualité.
- L'offre technique relative au présent appel d'offres. Les caractéristiques techniques doivent être présentées en détail d'une manière clair et comportant toutes les informations concernant chaque élément du matériel y compris son fabricant d'origine.

Article 15 : Offre de prix

L'attributaire de chaque lot s'engage à fournir les équipements concernés conformément aux spécifications techniques du présent CPS et au montant du bordereau des prix lot1 ou lot 2 ou lot 3 ou lot 4 ou lot 5

Article 16 : Présentation des offres des soumissionnaires

L'offre présentée par chaque soumissionnaire est mise dans un pli cacheté portant :

Le nom et l'adresse du soumissionnaire ;

L'objet et le numéro de l'appel d'offre

Le numéro de lot

La date et l'heure de la séance d'ouverture dans des plis ; et

L'avertissement que « le plis ne doit être ouvert que lors de la séance d'ouverture des offres ».

Ce pli contient deux enveloppe pour chaque lot

1. La première enveloppe comprend le dossier administratif et le dossier technique. Cette enveloppe doit être cacheté et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossier administratif et technique »

2. La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications sur le pli, la mention « offre financière ».

Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu complet de tous les éléments nécessaires à l'exécution complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans les tarif et leurs prix. Chaque enveloppe devra mentionner également le nom, l'adresse du soumissionnaire, le numéro et le libellé de l'appel d'offres.

L'offre du soumissionnaire accompagnée des documents, précités, doit être reçue par le CTIBA à la date, à l'heure et le lieu, précisés dans le présent document.

Article 17 : Dépôt des plis des soumis

Les plis sont, aux choix des soumissionnaires

- Soit déposés dans le bureau du secrétariat du CTIBA
- Soit envoyé, par courrier recommandé avec accusé de réception au CTIBA
- Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixé par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres. Les plis déposer ou reçus postérieurement au jour et à l'heure, fixés ne sont pas admis

Article 18 : Ouvertures et évaluation des offres

Ouverture des dossiers administratifs et techniques

Le CTIBA ouvre les dossiers administratifs et techniques des offres à la date et heure fixées dans l'avis de l'appel d'offres, à l'adresse suivante :

CTIBA, Complexe des Centres techniques, Route BO 50, SIDI Mâarouf, Casablanca MAROC

La commission d'ouverture des plis examinera les Offres pour déterminer si :

- Elles sont complètes ;
- Toutes les pièces prévues sont fournies ; et
- Elles sont conformes au présent document.

La commission vérifie que les documents ont été correctement signés, et que les offres sont, d'une manière générale, en bon ordre.

La commission écartera toute les offres qui ne sont pas complètes, et celles comportant ou exprimant des réserves notables sur les clauses essentielles.

Evaluation administrative et technique des offres

Pendant la même séance d'ouverture des plis, évoquée au paragraphe ci-dessus, et après délibération sur la conformité des dossiers administratifs, la commission vérifie, pour chaque lot séparément, si le dossier technique est conforme aux spécifications du présent appel d'offres. Un dossier technique est conforme lorsqu'elle respecte sans restriction les modalités et les spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres.

Ensuite, la commission établit la liste des offres admissibles sur le plan administratif et technique et procédera à l'ouverture des plis financiers.

Evaluation financière des offres

Les offres retenues seront évaluées suivant la procédure suivante :

- Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci-après :

  - S'il y a contradiction entre le prix en chiffre et celui en lettre, le prix en toute lettre fera foi et le montant sera corrigé en conséquence.

  - S'il y a contradiction entre la valeur du prix au bordereau des prix et au détail estimatif, c'est la valeur inscrite au bordereau qui sera reportée dans le détail estimatif
  - S'il y a une erreur de calcul dans le détail estimatif, celle-ci sera corrigée

- Le montant précisé sur l'offre sera ajusté par le CTIBA conformément à la procédure ci-dessus tout en engageant la responsabilité du soumissionnaire. Si le commissionnaire n'accepte pas la rectification du montant de l'offre, son offre sera rejetée.

La commission retiendra l'offre valable techniquement, jugée la moins disante

Article 19 : Droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres

Le CTIBA se réserve le droit d'accepter ou d'écarte toute offre à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaire(s) affectés des raisons de sa décision.

Il ne sera pas donné suite à la présente consultation si aucune offre n'a été retenue à l'issue de la procédure ci-dessus décrite, ou si aucune des offres n'est jugée acceptable eu égard aux critères fixés par le présent document.

Les décisions de CTIBA ne seront susceptibles d'aucun recours de la part des soumissionnaires.

Le procès-verbal du jugement de l'appel d'offres ne peut être rendu public, ni communiqué aux soumissionnaires.

Article 20 : Modalités de règlement

Pour l'établissement des décomptes le fournisseur est tenu de fournir au maître d'ouvrage une facture appuyée par les bons de livraisons et établie en cinq (5) d'exemplaires décrivant les fournitures livrées et indiquant les quantités livrées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdits décomptes en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite de la retenue de garantie et l'application des pénalités de retard, le cas échéant.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au fournisseur seront versées au Compte bancaire :

RIB : .....

Ouvert auprès de : .....

Article 21 : Réceptions Provisoire et définitive

Le maître d'ouvrage s'assure, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des fournitures aux spécifications techniques du marché.

Les fournitures livrées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des fournitures livrées avec le descriptif des fournitures

indiquées sur le bordereau des prix détail estimatif, ou par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique, et le cas échéant, avec les échantillons déposés par le titulaire du marché.

A l'issue de ces opérations, le maître d'ouvrage prononcera la réception provisoire ou définitive selon le cas.

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie.

Les opérations sus mentionnées sont sanctionnées, selon le cas, par un procès verbal de réception provisoire ou définitive signé par les membres de la commission de réception désignée à cet effet.

Article 22 : Pénalités pour retard

A défaut d'avoir terminé la livraison des fournitures dans les délais prescrits (ou à la date d'achèvement prescrite lorsque le marché fixe ladite date), il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de un pour mille (1‰) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à cinq pour cents (5 %) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 70 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

Article 23 : Retenue à la source applicable aux titulaires étrangers non résidents au Maroc

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des fournitures réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché

CHAPITRE II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Prescriptions techniques communes à tous les lots :

- Documentation technique (manuel d'utilisation, consignes de maintenance, liste des pièces de rechanges, liste des consommables) en français.
- Tous les équipements doivent être livrés avec des certificats de vérification ou étalonnage délivré par un organisme accrédité ISO 17025 (COFRAC, DKD, ou équivalent).
- Alimentation électrique : 220 V-50 Hz ou 380 V- 50 Hz

Lot 1 : Matériel pour les analyses de formaldéhyde

Article	Désignation	Spécifications techniques
1	Bain marie	- Capable de maintenir une température de 40 ± 1°C munie d'un agitateur avec certificat d'étalonnage COFRAC ou équivalent - Capacité minimale : 16 litre - Conforme à la norme article 7.4.3 de la norme EN 717-2
2	Balance	- Précision 0,001 g - Portée : 200 g - Certificat d'étalonnage COFRAC ou équivalent
3	Appareil de distillation de l'eau	- Capacité 10 l/h - L'eau purifiée est de qualité 2
4	Etuve ventilée	- Capacité utile minimale 70 litres - Température réglable de l'ambiant à 150 °C - Stabilité ±2°C - Affichage numérique de la température - Réglable à 103 ±2 °C avec certificat d'étalonnage COFRAC ou équivalent
5	Hotte aspirante	- Pour évacuation vapeurs de solvant - Dimensions intérieurs minimales 700 x 400 x 900 mm^3

Article	Désignation	Spécifications techniques
6	Lot de verrerie	- 10 fioles jaugées avec bouchons de 100 ml étalonnées à 20 °C classe A. - 10 fioles jaugées avec bouchons de 250 ml étalonnées à 20 °C classe A - 10 fioles jaugées avec bouchons de 1000 ml étalonnées à 20 °C classe A. - 20 flacons laveurs de 100 ml. - 20 flacons de 50 ml avec bouchons - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 5 ml - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 10 ml - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 15 ml - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 20 ml - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 25 ml - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 50 ml - 5 Pipettes jaugées étalonnées à 20 °C de 100 ml - 2 Microburettes.

Lot 2 : Tour de refroidissement de l'appareil de choc thermique

Article	Désignation	Spécifications techniques
1	Unité de refroidissement de liquide	Fourniture et pose de groupe d'eau glace pour refroidissement de l'eau provenant du condenseur enceinte climatique dont les caractéristiques sont les suivantes : Cette unité doit comprendre un circuit de froid compose de compresseur hermétique, de condenseur, d'évaporateur et organe de détente. Le condenseur est équipé de un ou deux ventilateurs. Le groupe sera équipé de kit hydraulique composé de pompe circulateur de débit 1.43 L/s Caractéristiques techniques Puissance froide : 19KW Température entrée d'eau : 18°C Température sortie d'eau : 12°C Ecart de température : 5°C Débit d'eau : 1.43L/S Température entrée d'air : 35°C Pertes de charges sur l'eau : 22.2kPa Type de réfrigérant R407C Caractéristiques électriques Tension de l'unité 400V Fréquences 50Hz Ce groupe sera raccordé avec la machine par un circuit hydraulique en PPR de diamètre 40 couvert par calorifuge de type armaflex Le groupe est relié à la tuyauterie par des vannes d'isolement de diamètre adéquat et purgeurs, Le groupe doit être posé sur un socle en béton avec semelle anti vibratile Le groupe doit être piloté par un régulateur digital à affichage numérique avec contrôle de température. - Installation et mise en route au Laboratoire du CTIBA.

Lot 3 : Acquisition d'une machine de traction

Article	Désignation	Spécifications techniques
1	Machine de traction	- La machine de traction ayant les spécifications suivantes : • Alimentation électrique : 50 Hz ; 220 -380V • Capacité de la machine : 25 KN • Structure métallique robuste • Course minimale de 1000 mm • Entrainement électromécanique • Têtes d'amarrage : structure comportant des mors auto serrant mécaniques • Cellules et système de mesure de force de classe 0,5 : 3 cellules à livrer : 25 KN, 10 KN et 500 N • Extensomètre de classe 0,5 – fermeture et ouverture automatique • Déplacement de la traverse : o Résolution < 0,001 mm o Gamme de vitesse de 0 à plus de 200 mm/mn o Erreur relative sur la vitesse < 1 % • Contrôle de la machine, la gestion, l'enregistrement automatique assuré par un ordinateur livré avec la machine • Le contrôle de la vitesse doit être assurée d'une manière directe et flexible par plusieurs configuration : % (déformation extensomètre)/mn, en mm/mn, en N/s.. • Fourniture des accessoires et outillage nécessaires et suffisant pour assurer le fonctionnement de la machine et La bonne conduite des essais • Extensomètre de classe 0,5 – Fermeture et ouverture automatique • Certificat d'étalonnage COFRAC ou équivalent des cellules de force, de l'alignement, du déplacement de la traverse et de l'extensomètre.

Lot 4 : Acquisition des équipements pour les essais de l'allumabilité des matelas

Article	Désignation	Spécifications techniques
1	Portique d'essai	- Plate-forme d'acier expansé ou à maille ouvertes d'au moins 450 mm x 450 mm soutenue à au moins 75 mm au-dessus d'un sol dur
2	Chronomètre	- Doit être capable de prendre des mesures pendant au moins 1h avec une précision de 1 s
3	Tube de brûleur	- Un tube de brûleur consistant en un tube d'acier inoxydable [(8±0,1) mm de diamètre extérieur, (6 ±0,1) mm de diamètre intérieur et (200 ± 5) mm de longueur]
4	Tube flexible	- Doit avoir une longueur de 2,5 m à 3 m de long avec un diamètre intérieur de (7 ± 1) mm
5	Bouteille de butane	- Source d'approvisionnement de butane
6	Débitmètre	- Le débitmètre doit être calibré pour fournir un débit de gaz butane à 25 °C de (45 ± 2) ml/min. - Certificat d'étalonnage COFRAC ou équivalent
7	Ensemble de deux valves	- Une valve de contrôle fin et une valve arrêt / marche
8	régulateur de pression	- Un régulateur de pression fournissant une pression de sortie nominale de 2,8 kPa
9	Débitmètre bull à bull	- Relier le tube de brûleur avec une courte distance de tuyau (environ 7 mm de diamètre intérieur) à un débitmètre à bull pour mesurer avec précision le débit de gaz absolu au niveau du tube de brûleur

Lot 5 : Capteurs de déplacement

Article	Désignation	Spécifications techniques
1	Capteur de déplacement	- Capteur de déplacement numérique ayant étendue ≥ 200 mm Résolution 0,1 mm Précision 0,1 mm Certificat d'étalonnage COFRAC ou équivalent Touche mobile du palpeur ≥ 200 mm Avec sortie liée au PC
2	Système d'acquisition des données	- un ordinateur ou équivalent muni d'un logiciel pour l'acquisition des données des 3 capteurs de déplacements

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Intitulé de l'appel d'offre n° CTIBA-1/2012 : fourniture, livraison, installation et mise en service des équipements techniques pour le laboratoire pour le CTIBA.

A préciser le lot objet de la soumission :

☐ Lot1 : Matériel pour les analyses de formaldéhyde
☐ Lot2 : Tour de refroidissement de l'appareil de choc thermique
☐ Lot3 : Acquisition d'une machine de traction
☐ Lot 4 : Acquisition des équipements pour les essais de l'allumabilité des matelas
☐ Lot 5 : Capteurs de déplacement

Je soussigné..... ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte

De..... (Raison sociale et forme juridique de la société)

Pays.....

Adresse du siège social de la société :

.....

Affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)

N° de patente..... .....(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

- Après avoir pris connaissance du dossier du présent appel d'offre
- Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de ces équipements
    - Remet, revêtu de ma signature une offre de prix établie conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offre
    - M'engage à exécuter le dit appel d'offres conformément au cahier des prescriptions spéciales.

Fait à.....le.....

(1) : pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la références des documents équivalents

(Signature et cachet du concurrent)

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 1. MATERIEL POUR LES ANALYSES DE FORMALDEHYDE

APPEL D'OFFRES N°CTIBA-1/2012

N° des prix 1	Désignation 2	Unité 3	Quantité 4	Prix unitaire en Dirhams HT 5		Prix total 6= 4x5
				en chiffres	en lettres	
1	Bain marie conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
2	Balance conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
3	Appareil distillation eau conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
4	Etuve ventilée conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
5	Hotte aspirante conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
6	Lot de verrerie conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	Lot	1			
	TOTAL Dirhams HT					
	TAUX TVA (20 %)					
	TOTAL Dirhams TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix - détail estimatif à la somme de : ……..(en lettres et en chiffres)

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 2 : TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'APPAREIL DE CHOC THERMIQUE

APPEL D'OFFRES N°CTIBA 1-2012

N° des prix 1	Désignation 2	Unité 3	Quantité 4	Prix unitaire en Dirhams HT 5		Prix total 6= 4x5
				en chiffres	en lettres	
1	Unité de refroidissement de liquide conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
	TOTAL Dirhams HT					
	TAUX TVA (20 %)					
	TOTAL Dirhams TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix - détail estimatif à la somme de : ……..(en lettres et en chiffres)

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 3 : ACQUISITION D'UNE MACHINE DE TRACTION

APPEL D'OFFRES N°CTIBA 1-2012

N° des prix 1	Désignation 2	Unité 3	Quantité 4	Prix unitaire en Dirhams HT 5		Prix total 6= 4x5
				en chiffres	en lettres	
1	Machine de traction conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
	TOTAL Dirhams HT					
	TAUX TVA (20 %)					
	TOTAL Dirhams TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix - détail estimatif à la somme de : ……..(en lettres et en chiffres)

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 4 : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LES ESSAIS DE L'ALLUMABILITE DES MATELAS

APPEL D'OFFRES N°CTIBA 1-2012

N° des prix 1	Désignation 2	Unité 3	Quantité 4	Prix unitaire en Dirhams HT 5		Prix total 6= 4x5
				en chiffres	en lettres	
1	Portique d'essai conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
2	Chronomètre conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
3	Tube de brûleur conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
4	Tube flexible conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
5	Bouteille de butane conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
6	Débitmètre conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			

N° des prix 1	Désignation 2	Unité 3	Quantité 4	Prix unitaire en Dirhams HT 5		Prix total
				en chiffres	en lettres	6= 4x5
7	Ensemble de deux valves conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
8	régulateur de pression conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
9	Débitmètre bull à bull conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
	TOTAL Dirhams HT					
	TAUX TVA (20 %)					
	TOTAL Dirhams TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix - détail estimatif à la somme de : ……..(en lettres et en chiffres)

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 5: CAPTEURS DE DEPLACEMENT

APPEL D'OFFRES N°CTIBA 1-2012

N° des prix 1	Désignation 2	Unité 3	Quantité 4	Prix unitaire en Dirhams HT 5		Prix total 6= 4x5
				en chiffres	en lettres	
1	Capteur de déplacement conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	5			
2	Système d'acquisition des données conformément au présent CPS du marché d'appel d'offres n° CTIBA-1/2012	U	1			
	TOTAL Dirhams HT					
	TAUX TVA (20 %)					
	TOTAL Dirhams TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix - détail estimatif à la somme de : ……..(en lettres et en chiffres)